

Commission de la Recherche de TELECOM ParisTech

OBJET

I - La Commission de la Recherche est une commission de travail interne à TELECOM ParisTech, mise en place auprès du directeur de la Recherche, du directeur de l'Innovation et du Développement ainsi que du directeur de la Formation par la recherche. Elle contribue à la réflexion stratégique de l'école dans les domaines de la recherche. Elle est saisie des sujets de cette stratégie et donne son avis. Elle propose des actions pour décliner cette stratégie et propose des évolutions de cette stratégie. Elle aborde en particulier :

1. l'animation scientifique au sein de l'école, sous toutes ses formes, (dont celles précisées à l'article II),
2. la mise en valeur et le rayonnement des actions de recherche menées à l'école,
3. la reconnaissance des chercheurs, l'évaluation de la recherche, ses indicateurs et leur suivi, en particulier bibliométrique,
4. les actions scientifiques décidées par l'Institut TELECOM et leur déclinaison dans l'école : les ICF, les projets structurants, le programme "Futur et Rupture", etc.,
5. les relations avec les autres acteurs de la recherche (écoles de l'Institut et écoles associées, ParisTech, universités, CNRS, INRIA, INSERM, ministères, collectivités régionales),
6. les orientations thématiques de la recherche, l'émergence de domaines nouveaux, de domaines multidisciplinaires (en particulier à travers les partenariats au sein de l'Institut, de ParisTech et des structures fédératives auxquelles nous participons),
7. le suivi des actions de recherche, (elle est en particulier informée des restitutions de projets structurants, des actions incitatives de l'Institut, des projets de ParisTech),
8. les partenariats industriels, les laboratoires communs et les chaires, l'innovation et les relations de recherche avec l'incubateur et, en règle générale avec les PME.
9. les équilibres entre les diverses sources de recherche partenariale (avec l'Europe, dans des appels publics, dans des relations bilatérales directes).

II - La Commission de la Recherche est informée des projets d'actions programmés dans les rubriques listées ci-dessous. Elle donne un avis sur ces sujets autant que de besoin, et en particulier lorsqu'il est nécessaire de prioriser les dossiers dans l'attribution de moyens au sein d'une même rubrique (financement, salles, logistique d'intendance ou de communication). Elle donne également son avis sur les équilibres des soutiens financiers entre rubriques :

1. le soutien direct aux programmes de recherche par l'affectation de personnel temporaire ou de moyens (investissements, infrastructures),
2. les candidatures de professeurs en séjour sabbatique,
3. l'organisation de congrès ou d'ateliers organisés par des EC, en particulier sur les sites de l'Ecole,
4. l'organisation de séminaires récurrents au sein de ses groupes de recherche,
5. l'organisation de conférences-débats sur des thématiques scientifiques
6. l'accueil de sociétés savantes (SEE, GRETSI, SPECIF, EEA, AFRIF, AFIA, etc.), de GdR du CNRS (Isis, SoC, Vision, Psychologie Ergonomique, etc.),

7. le soutien à la publication scientifique
8. la participation aux manifestations nationales (Fête de la Science) ou régionales (Salons, Pôles de compétitivité, etc.)

III - La Commission de la Recherche est un lieu privilégié d'information sur toutes les thématiques de la recherche, en direction des enseignants chercheurs d'une part, en provenance des enseignants-chercheurs d'autre part. A ce titre, elle contribue au maintien des tableaux d'information sur les aides, les appels et les financements disponibles, ainsi que sur les manifestations et les textes importants et les fait connaître.

IV - La Commission de la Recherche est informée des ordres du jour des séances des Comités de la Recherche à venir. Elle prépare en séance ordinaire les points de l'ordre du jour qui sont de sa compétence. Elle propose des points à traiter en Comité de la Recherche.

V – La Commission de la Recherche est informée des ordres du jour, des débats et des conclusions du ComDir Recherche de l'Institut TELECOM dans les domaines de sa compétence, ainsi qu'autant que de besoin du comité de la Recherche de ParisTech.

VI – la Commission de la Recherche est informée des ordres du jour, des débats et des conclusions du Conseil de Laboratoire du LTCI UMR 5141 dans les domaines de sa compétence. Elle est informée des événements importants du LTCI UMR 5141 dans les domaines de sa compétence.

COMPOSITION

VII - La Commission de la Recherche est constituée :

- du directeur de la recherche
- du directeur de la formation par la recherche
- du directeur de l'innovation et du développement
- des personnels élus au Comité de la Recherche
- des doctorants élus au Comité de la Recherche
- des chefs de département
- du directeur du LTCI
- des directeurs des ICF s'ils sont issus de TELECOM-ParisTech
- d'enseignants-chercheurs ou de chercheurs du LTCI issus des départements, nommés par le directeur de la recherche en fonction de leur compétence en matière de recherche. Leur nombre sera de 8 au plus, compte tenu des directeurs des ICF.

VIII – La Commission de la Recherche peut adjoindre à ses travaux toute personne compétente, sur proposition de l'un des 3 directeurs ou à la demande d'un tiers au moins de ses membres.

BUREAU PERMANENT

IX - la Commission de la Recherche s'appuie sur un Bureau Permanent qui prépare les séances de la Commission et instruit les dossiers. Le Bureau Permanent est constitué :

- du directeur de la recherche
- du directeur de la formation par la recherche
- du directeur de l'innovation et du développement
- d'un représentant de chaque département désigné par le chef de département au sein des membres de la Commission de la Recherche.

FONCTIONNEMENT

X - La Commission de la Recherche se réunit au moins 5 fois par an, à l'initiative du Directeur de la Recherche.

Elle se réunit également, avec un préavis de 15 jours, à la demande d'un tiers au moins de ses membres, sur un ordre du jour défini par les proposants.

XI – Le Bureau Permanent se réunit autant que de besoin et traite les dossiers par tous les moyens qu'il juge utiles (mèe, téléphone, etc.).

XII – Lorsque la Commission de la Recherche vote, les conclusions sont prises à la majorité absolue des votants. Chaque présent peut être porteur d'une procuration au plus. Les procurations doivent être nominales.

XIII – la Commission de la Recherche émet des comptes rendus de ses séances, les porte à la connaissance de ses membres et les tient disponibles pour consultation pour l'ensemble des personnes concernées.

Annexe 1 : liste des membres de la Commission de la Recherche au 1 mai 2008

| | |
|------------------------|--------------------------|
| H. Maître | DR et D LTCl |
| B. Robinet | DFR |
| A. Lévy | DID |
| M. Riguidel | Chef du dept InfRes |
| B. Thedrez | Chef du dept ComElec |
| Y. Grenier | Chef du dept TSI |
| L. Gille | Chef du dept SES |
| D. Kofman | dir ICF Reseaux du futur |
| C. Licoppe | dir ICF Usages |
| Laurent Pautet | élu Prof |
| Yves Jaouen | élu prof |
| Olivier Cappé | élu Prof |
| Yves Guiard | élu Prof |
| Jérôme Hugues | élu MdC |
| Jean Christophe Cousin | élu MdC |
| Marc Bourreau | élu MdC |
| Marceau Coupechoux | élu MdC |
| Talel Abdessalem | élu MdC |
| Philippe Ciblat | élu MdC |
| Zahir Larabi | élu doctorant |
| Vincent Toubiana | élu doctorant |
| Stefano Secci | élu doctorant |
| Federico Larroca | élu doctorant |
| Georges Hébrail | désigné par HM |
| Eric Moulines | désigné par HM |
| Isabelle Bloch | désignée par HM |
| Jean-Claude Belfiore | désigné par HM |

Annexe 2 : membres du Bureau Permanent de la Commission de la Recherche au 1 mai 2008

| | |
|----------------|---------|
| H. Maître | DR |
| B. Robinet | DFR |
| A. Lévy | DID |
| Jérôme Hugues | InfRes |
| Isabelle Bloch | TSI |
| Yves Jaouen | ComElec |
| Marc Bourreau | SES |